

AUTODROME

Track Day

Samedi 3 mars 2012
Autodrome de Linas-Montlhéry

Ouvert aux véhicules historiques de collection, de prestige et sport contemporains

Roulages par sessions de 20 minutes sur circuit 3.405

Inscriptions conducteur et accompagnants obligatoires, par demi-journée seulement.

Nombre d'accompagnants autorisé : 4 personnes par véhicule inscrit

Pas d'inscription sur place - Nombre de places limité.

Une inscription véhicule inclue 1 seul conducteur et un passager.

Pas d'envoi de billet, contrôle nominatif des inscrits à l'entrée du site

Présence de Michel LECLERE, ex.pilote de Formule 1, qui saura vous apporter ses précieux conseils et vous faire progresser en toute sécurité

Session matin :

accueil de 8h à 8h30 maxi – fermeture des accès à 8h30

roulages de 9h à 12h

Session après-midi :

accueil de 13h30 à 14h00 maxi – fermeture des accès à 14h00

roulages de 14h30 à 17h30

AUTODROME Track Day samedi 3 mars 2012

REGLEMENT et CONDITIONS GENERALES

Engagement véhicule :

Seules les demandes de préinscription dûment documentées et comprenant la totalité des documents seront prises en compte.

L'organisateur se réserve le droit de refuser de façon discrétionnaire toute demande d'inscription contraire à l'esprit et au contenu défini par ses soins. Aucune inscription ne pourra se faire sur place.

L'organisateur se réserve le droit d'arrêter les inscriptions sans préavis.

Eligibilité :

Véhicule totalement conforme à l'origine constructeur équipé d'un échappement d'origine – 95 dba maximum en crête.

Evènement réservé aux véhicules historiques et contemporains.

Droit d'engagement :

Le droit d'engagement de 95 euros est un forfait pour une demi-journée au choix qui inclue, pour un véhicule, un conducteur et un passager, l'accès à la piste, l'encadrement logistique. Quatre accompagnants maximum par véhicule inscrit - Chaque accompagnant doit acquitter un droit de 10 euros par personne.

Sécurité :

Présence d'une Unité Mobile de Premiers Secours

Présence de commissaires de piste

Annulation:

Aucun remboursement ne sera effectué après inscription validée par l'organisateur.

Formalités et conditions de participation:

Pour participer à l'évènement, chaque demandeur devra:

Préinscrire un véhicule et obtenir une réponse positive de l'organisateur.

Mettre le véhicule inscrit en conformité avec la réglementation routière en vigueur à la date de cette opération.

S'assurer du bon état de fonctionnement et de l'équipement du véhicule inscrit.

Etre en possession de tous les documents administratifs obligatoires du véhicule inscrit (carte grise, assurance...) Vérifier que la police d'assurance couvre ce type d'activité.

Le port d'un casque homologué NF est obligatoire pour les roulages sur piste. Un seul passager par roulage.

Sur le site:

Accès ouvert exclusivement aux horaires indiqués – tout accès au-delà des horaires indiqués sera interdit

Respecter le règlement intérieur du circuit.

Toute dégradation de l'infrastructure est à la charge du participant.

L'organisateur se réserve le droit de contrôler ou de faire contrôler le respect de toutes ces conditions à tout moment.

Accompagnants: Chaque accompagnant devra obligatoirement être inscrit et payer un droit de 10 euros.

Animaux: L'accès aux animaux est strictement interdit sur le site.

Carburant : Veiller à faire le plein de votre véhicule avant l'entrée sur le site. Pas de solution sur place.

Horaires:

Session du matin : accueil de 8h00 à 8h30 maxi – briefing obligatoire à 8h45 et roulages de 9h à 12h00

Session après-midi : accueil de 13h30 à 14h00 – briefing à 14h15 – roulages de 14h30 à 17h30

Tous les roulages sur piste se font à allure modérée, sans chronométrage ou classement.

Tout participant s'engage à mettre le véhicule concerné en conformité avec la législation en vigueur et engage sa seule responsabilité en cas de non respect de celle-ci. Il s'engage à respecter strictement le règlement ainsi que l'ensemble des termes de ce contrat. Toute dégradation de l'infrastructure du site engage sa seule responsabilité. Chaque participant reconnaît son inscription à titre personnel en parfaite connaissance des risques liés à ce type d'activité. Il reconnaît avoir pris connaissance des conditions de participation et s'engage au strict respect de celles-ci.

L'inscrit renonce de façon irrévocable pour lui-même, ses ayants droits et toute personne physique ou morale à tout recours de quelque nature que ce soit contre l'organisateur ou ses partenaires pour tout dommage matériel ou corporel que ses accompagnateurs ou lui-même pourraient causer ou subir à des tiers lors de cette opération.

L'envoi de la demande de participation emporte acceptation irrévocable et sans réserve de toutes ces conditions.

Signature précédée de la mention » lu et approuvé »

date :

ENGAGEMENT(s) PERSONNEL(s)

Nous, pilote(s) et passagers inscrits, dégageons l'UTAC, organisateur de la journée AUTODROME TRACK DAY du 03 mars 2012, de toute responsabilité et renonçons en cas de sinistre, de quelque nature que ce soit, à tous recours que nous serions en droit d'exercer contre l'UTAC ou son assureur. Nous nous engageons à souscrire, à nos frais, une police d'assurance auprès d'une compagnie d'assurances notoirement solvable, couvrant l'intégralité des risques encourus dans le cadre de cette manifestation.

Par ailleurs, **le pilote du véhicule, auteur d'un incident**, s'engage à régler à l'UTAC toute facture qui portera sur des dommages causés à l'infrastructure.

Nous, pilotes et passagers, consentons à être photographiés, filmés par l'organisateur, l'agence organisatrice, ou toute autre société ou individu autorisé par l'organisateur pendant la journée dans le cadre de la promotion. Nous consentons également à l'exploitation de notre image et de notre voix par l'organisateur ou par toutes personnes autorisées par ce dernier, sur tous types de supports.

Nous reconnaissons que nous ne pouvons prétendre recevoir une rémunération d'aucune sorte en contrepartie de la présente autorisation.

www.utac.